



CERCLE D'ESCRIME DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Le 4 janvier 2010

Cher(e) Président(e), Cher Maître,

Nous avons le plaisir de vous inviter au:

**CIRCUIT NATIONAL 2 ZONE NORD-EST « CADET »**  
**A L'ÉPÉE**  
**Individuel et par Equipe**

Cette compétition aura lieu le :

**Samedi 13 & Dimanche 14 mars 2010**  
**à Châlons en Champagne**

**Palais des sports P. de Coubertin**

Boulevard Grandthille 51000 Châlons en Champagne

Epreuve de la zone Nord-Est qualificative pour le Circuit National 1 de Douai, pour l'individuel, et qualificatif pour les Championnats de France par Equipe.

Vous en trouverez ci-joint les modalités d'organisation et le règlement.

En espérant vous accueillir prochainement à Châlons en Champagne, nous vous prions d'accepter nos sentiments les plus cordiaux.

Les Maîtres d'Armes

J. LACOUR  
C. LOISEAU

V. LACOUR

# Epreuve de Zone par équipe Homme & Dame « Cadet » A L'EPEE

Samedi 13 mars 2010

## REGLEMENT

**ARTICLE 1** Epreuve par équipe de cadet hommes réservée aux clubs la zone Nord-Est, qualificative pour les Championnats de France 2010.

**ARTICLE 2** **Le Samedi 13 mars 2010**

*Au palais des sports P. de Coubertin : Ouverture de la salle: 13h00; Appel des équipes:13h15; Scratch:13h45; Début de l'épreuve:14h00*

TED avec tirage des places qualificatives. L'entrée dans la TED sera en fonction du classement national des 3 meilleurs tireurs. **Rappel Quotas** : EHC : 8

**ARTICLE 3** Le Directoire Technique sera constitué sur place.

**ARTICLE 4** La tenue et le matériel des tireurs devront être conformes au règlement de la FFE et en parfait état : Tenue 350 Newton plus cuirasse de protection 800 Newton.

**ARTICLE 5** Le droit d'engagement est fixé à 25 €. *En cas d'absence d'une équipe le règlement spécifique de la zone sera appliqué.*

**ARTICLE 6** Les engagements :

**Sur le site de la FFE, avant le mercredi 10 mars 2010 à 23h59**

**ARTICLE 7** Tout club engageant 1 équipe ou plus, devra **mettre à disposition de l'organisation un arbitre dûment qualifié** (régional en formation minimum) qui sera indemnisé suivant le barème FFE. En cas de surnombre, et afin de ne pas déplacer leur arbitre, les clubs seront avertis après la clôture des engagements.

Epreuves par équipes

Tout club ou toute ligue est tenu d'engager 1 arbitre par tranche de 2 équipes.

1 ou 2 équipes/club ou ligue → 1 arbitre

3 ou 4 équipes/club ou ligue → 2 arbitres

5 ou 6 équipes/club ou ligue → 3 arbitres etc.

Le nom et la qualification du ou des arbitres doivent être communiqués par le club au moment de l'engagement des équipes.

Si le club organisateur estime ne pas avoir besoin de tous les arbitres (quota club ou ligue), il devra en informer les clubs ou les ligues concernés au plus tard le mardi précédant l'épreuve.

**ARTICLE 8** Compétition "NON STOP" - Buffet sur place

**ATTENTION :**

▪ Aucune boisson ni nourriture ne seront admises sur les pistes.

**ARTICLE 9** Est admise, aux extrémités des pistes, la présence du seul Maître d'Armes (ou de l'accompagnateur), les autres personnes se tiendront **impérativement** à l'extérieur des zones de combat.

**RAPPEL** : La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, l'enseignant – accompagnateur ;

- N'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,

- N'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaire dévolues à cet effet,

- N'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement des épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, **ET/OU** tout membre composant le directoire technique.

- ARTICLE 10* Pour l'hébergement des tireurs et leurs accompagnateurs, se reporter à la liste des hôtels ci-jointe.
- ARTICLE 11* Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement et ses dispositions qui en découlent.
- ARTICLE 12* DOTATION : Les 4 premières équipes seront récompensées.
- ARTICLE 13* Pour le bon déroulement des épreuves, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement et déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte pouvant survenir aux participants et aux spectateurs.
- ARTICLE 14* Toute contestation sera soumise à l'arbitrage du Directoire Technique.

# Circuit National 2 Individuelle Homme & Dame « Cadet » A L'EPEE

Dimanche 14 mars 2010

## REGLEMENT

- ARTICLE 1* Epreuve individuelle réservée aux Jeunes épéistes hommes et Dames des catégories CADET & MINIMES surclassés, licenciés dans la zone Nord-Est .
- ARTICLE 2* **Le Dimanche 14 mars 2010**  
*Au palais des sports P. de Coubertin Ouverture de la salle:08h00; Appel des tireurs:08h15; Scratch:08h45; Début de l'épreuve:09h00*  
1 tour de poule (6 ou 7 tireurs) sans éliminés, TED avec tirage des places qualificatives.  
*Quotas : EHC : 13 ; EDC : 14.*
- ARTICLE 3* Le Directoire Technique sera constitué sur place.
- ARTICLE 4* La tenue et le matériel des tireurs devront être conformes au règlement de la FFE et en parfait état : Tenue 350 Newton plus cuirasse de protection 800 Newton.
- ARTICLE 5* Le droit d'engagement est fixé à 8 €. *En cas d'absence de tireurs d'un club engagé à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition. Dans le cas où les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement entre mains du club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)*
- ARTICLE 6* Les engagements :  
En ligne, par le biais du site de la FFE.  
**Au plus tard le mercredi 10 mars 2010 avant minuit.**
- ARTICLE 7* Tout club engageant 4 tireurs ou plus, devra **mettre à disposition de l'organisation un arbitre dûment qualifié** (régional en formation minimum) qui sera indemnisé suivant le barème FFE.
- ARTICLE 8* Compétition "NON STOP" - Buffet sur place  
**ATTENTION :**  
▪ Aucune boisson ni nourriture ne seront admises sur les pistes.
- ARTICLE 9* Est admise, aux extrémités des pistes, la présence du seul Maître d'Armes (ou de l'accompagnateur), les autres personnes se tiendront **impérativement** à l'extérieur des zones de combat.  
**RAPPEL : La FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/08, l'enseignant – accompagnateur ;**  
- *N'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,*  
- *N'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf durant les périodes réglementaire dévolues à cet effet,*  
- *N'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre.*  
*Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement des épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, **ET/OU** tout membre composant le directoire technique*
- ARTICLE 10* Pour l'hébergement des tireurs et leurs accompagnateurs, se reporter à la liste des hôtels ci-jointe.
- ARTICLE 11* Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement et ses dispositions qui en découlent.
- ARTICLE 12* DOTATION : Les 8 premiers tireurs seront récompensés.
- ARTICLE 13* Pour le bon déroulement des épreuves, les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement et déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou perte pouvant survenir aux participants et aux spectateurs.
- ARTICLE 14* Toute contestation sera soumise à l'arbitrage du Directoire Technique.

## QUESTIONS PRATIQUES

---

### Restauration

Boissons chaudes et viennoiseries (matin)  
Buffet froid et bar  
seront assurés sur les lieux de la compétition

### Liste des hôtels

(à retenir directement  
par vos soins)

- |                                       |                    |
|---------------------------------------|--------------------|
| ☞ <b>LE RENARD</b> ②                  | ☎ 03 26 68 03 78   |
| Place de la République (centre ville) | fax 03 26 64 50 07 |
| ☞ <b>LE POT D'ETAIN</b> ②             | ☎ 03 26 68 09 09   |
| Place de la République (centre ville) | fax 03 26 68 58 18 |
| ☞ <b>LE PASTEUR</b> ①                 | ☎ 03 26 68 10 00   |
| 46 rue Pasteur (centre ville)         | fax 03 26 21 51 09 |
| ☞ <b>IBIS</b> ③                       | ☎ 03 26 65 16 65   |
| Route de Suippes                      | fax 03 26 68 31 88 |
| -----                                 |                    |
| ☞ <b>CAMPANILE</b> ④                  | ☎ 03 26 70 41 02   |
| Centre Commercial du Mont-Héry        | fax 03 26 66 87 85 |
| Route de Reims (RN 44)                |                    |
| ☞ <b>FORMULE 1</b> ④                  | ☎ 08 91 70 52 11   |
| Centre Commercial du Mont-Héry        |                    |
| Route de Reims (RN 44)                |                    |
| ☞ <b>1ère CLASSE</b> ④                | ☎ 03 26 67 42 18   |
| Centre Commercial du Mont-Héry        | fax 03 26 67 42 52 |
| Route de Reims (RN 44)                |                    |
| ☞ <b>ETAP HOTEL</b>                   | ☎ 08 92 68 30 71   |
| Zone industrielle des Escarnotières   |                    |

### Maîtres d'Armes

Contact

\* Jacques LACOUR - ☎ 06 79 58 22 48  
du lundi au vendredi

\* Cédric LOISEAU - ☎ 06 84 33 52 11  
du lundi au vendredi

NB :

La compétition en direct sur le net : [site www.cechalons.com](http://www.cechalons.com)

